

N°DEC-2023-237

DÉCISION DU MAIRE

MARCHÉ N°2023C22 DE LOCATION DE 2 VÉHICULES À USAGE PROFESSIONNEL AVEC CONTRATS D'ENTRETIENS POUR LE CENTRE DE VACANCES SARAH ARLÈS DE CEZAI

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU la proposition de l'entreprise CLARA AUTOMOBILES – Zone d'activité Vendéopôle SUD Vendée 85200 FONTENAY-LE-COMTE ;

CONSIDÉRANT que les locations portent sur les véhicules suivants :

- Expert Fourgon Taille M BlueHDi BlueHDi 120 S&S BVM6 ;
- Partner Cabine Approfondie Taille XL BlueHDi 130 S&S EAT8 ;

Considérant les informations figurant sur les conditions de location classique par véhicule ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé de confier à un prestataire privé la location de deux véhicules à usage professionnel avec contrats d'entretiens pour le centre de vacances Sarah Arlès de CEZAI.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'entreprise CLARA AUTOMOBILES, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 53 349,60 € entendu hors taxes.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours et du prochain exercice.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 30 novembre 2023.

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire

Virginie DOUET

Le Maire,

Denis ÖZTORUN



Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 08 DEC. 2023
Et de la publication le 08 DEC. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
